Formation en alternance, apprentissage: parcours européens et attestation EUROPASS-Formation

1997/0321(SYN) - 01/12/1998 - Proposition législative modifiée

Dans son avis portant sur la deuxième lecture du Parlement européen, celle-ci annonce qu'elle peut reprendre 19 des 21 amendements adoptés par l'Assemblée le 05.11.1998, insistant tout particulièrement sur les parcours européens et la mobilité. La Commission a également repris les amendements visant à insister sur le fait que le parcours européen devait faire partie intégrante de la formation par le bénéficiaire dans l'Etat membre de départ. Les 2 amendements considérés comme inacceptables par la Commission européenne ont été rejettés pour des raisons de procédures budgétaires.